66e ANNÉE (7e SÉRIE) N° 13 29 MARS 1956

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique
Directeur

R. DESVOYES
Chanoine honoraire de Langres
Codirecteur

PLAIDOYER POUR LE MISSIONNAIRE

I

Parler de plaidoyer laisse entendre qu'il y a quelqu'un à défendre. De fait, une certaine attitude critique à l'égard du missionnaire lointain s'est développée dans l'opinion du chrétien métropolitain, et en partie du clergé, pendant la dernière guerre et surtout dans les années qui l'ont suivie. N'y voyons pas précisément une réaction négative et dépréciative. On ne critique que ce qu'on aime, que ce qu'on voudrait voir meilleur, ce à quoi l'on s'intéresse. Si les missions étaient indifférentes aux fidèles des anciennes chrétientés, ils ne porteraient sur elles aucun jugement, ils les laisseraient suivre leur destinée.

Ecoutons donc d'abord les reproches faits aux missionnaires, d'une façon plus ou moins latente ; ils sont multiples, parfois contradictoires. Certains leur font grief de leur richesse, de leurs établissements confortables, de la domination un peu autoritaire qu'ils exercent sur le chrétien conformément à l'ancienne méthode. On les trouve trop peu avides de s'informer, de lire, de renouveler leurs idées, de se tenir au courant de la marche de notre époque. De là viendrait qu'ils suivent assez mal l'évolution rapide du pays qu'ils évangélisent et se laissent parfois surprendre par ses soubresauts, ses ambitions, sa susceptibilité. Un fossé se creuserait entre l'élite, ou la prétendue élite du pays et le missionnaire. Là où il faudrait parler Action catholique, on continuerait à dire Mission.

Le missionnaire ne se serait pas assez préoccupé d'atteindre et de former chrétiennement une élite sociale. Il n'aurait pas assez utilisé les méthodes nouvelles d'action apostolique, liturgique, biblique, catéchistique. Sa réflexion ne se serait pas assez portée sur l'aspect théologique et spirituel de la Mission. Aussi ses causeries dans la métropole s'en tiennent-elles encore trop aux anecdotes et au pittoresque, alors que son public est passionné de curiosité pour ce qui touche à l'établissement de l'Eglise locale : problèmes du clergé indigène, du laïcat, de l'action sociale, de l'art sacré, de la spiritualité autochtone, difficultés de l'évangélisation, etc... Le missionnaire serait aussi trop souvent pasteur ou curé, et pas assez évangélisateur des païens, ce que demandent pourtant les « directives pontificales ».

Il y a un peu de vrai dans ce réquisitoire. Mais le jugement qui s'en suit n'en est pas moins vicié; car il est porté de l'extérieur et de très loin, sans tenir compte des conditions du problème, le plus souvent sans même les soupçonner. *Audiatur et altera pars !* Nous voudrions présenter la défense par son côté positif et concret, espérant que cette description dissipera de nombreux malentendus et fera aboutir à un jugement plus équitable qui tienne compte des réalités locales.

II

Ces réalités sont d'abord commandées par la géographie et le climat. Il faut avoir vécu quelque temps en Afrique tropicale ou insulaire pour se rendre compte de ce que recouvre ce mot inoffensif : le climat africain. Il y a des saisons de pluie où les routes et sentiers sont détrempés, ravinés, coupés pendant des mois, où les postes sont isolés et ne peuvent plus être joints qu'à dos de cheval, à pied ou en pirogue. Il y a des saisons sèches et brûlantes où le moindre mouvement vous couvre de sueur, où les heures de l'après-midi interdisent la moindre activité, où l'on vit jour et nuit dans la moiteur, pouvant à peine trouver quelques heures de vrai repos. Et le lendemain, qu'on ait dormi ou non dans l'étouffement de la moustiquaire, il faut se lever avant le jour, entendre sans fin les confessions, assurer le travail manuel et spirituel sous un soleil écrasant. A l'horizon, c'est le cortège des maladies tropicales : malaria. fièvres, dysenterie, affections de la peau, etc.

L'administrateur revient tous les deux ans au pays natal et le colon s'octroie quelques mois de vacances ou de stations climatiques. Le missionnaire ne dételle jamais, sauf pour une retraite de quelques jours, et cela durant 5 ans, 6 ans, 9 ans et davantage quelquefois. Voyez-le vieilli, vidé, travaillé par de mauvais accès de fièvre, jauni par un séjour trop prolongé.

Oserez-vous lui parler de lecture, d'étude sérieuse, de réflexion approfondie ? Mais il n'en a souvent ni les moyens, ni le temps, ni la force. Il n'a plus la résistance physique et la fraîcheur cérébrale suffisante ; il est par ailleurs surmené, envahi par des visites interminables au cours desquelles le temps ne compte pas, accaparé par des soucis de budget, de construction, de direction d'écoles et de postes de catéchistes.

Le résultat ? L'histoire des premières missions des Spiritains, des Pères des Missions Africaines de Lyon et d'autres, vous le dira. Rien de plus émouvant que de feuilleter ces annales de la mort précoce, rien de plus éloquent que de parcourir les cimetières où dorment de jeunes vies : mort à 28 ans, 24 ans, 30 ans. Avant de critiquer les missions, recueillons-nous devant ces rangées de

croix qui disent les générations fauchées par la fièvre jaune, la maladie du sommeil, la lèpre. J'ai vu récemment un frère coadjuteur atteint de la lèpre dans la fleur de l'âge. La médecine moderne le sauvera, mais combien de ses devanciers ont payé le tribut à l'implacable Afrique !

Sauf en quelques missions anciennes et bien établies, la pauvreté règne au logis du missionnaire. Je revois le maigre régime des Pères Oblats de Garoua et le rêve qu'ils formulaient, celui d'avoir un morceau de fromage et un verre de vin ! Pauvreté des moyens de transport. Ces vieilles Renault, modèle 1925, poussives et toujours détraquées, sans pare-brise ni phares, qui sillonnent les chemins rouges de Madagascar. Pirogues rudimentaires, chevaux efflanqués, bicyclettes rafistolées, alors qu'un budget de moindre misère devrait permettre l'achat de solides véhicules qui affronteraient la « tôle ondulée » des routes ou les sentiers embourbés. Pauvreté qui empêche l'achat de livres et de matériel d'éducation, l'abonnement aux revues, l'acquisition de statues et chemins de croix modernes qui remplaceraient les vieilleries. Si vous voulez voir les vêtements liturgiques les plus minables, le mobilier et les lits de camp les moins confortables, les cases sans lumière et sans ornement, allez en pays de mission.

Puisque nous nous adressons ici à des prêtres, il n'y a pas d'indiscrétion à mettre sous leurs yeux une des nombreuses lettres reçues. Un ami de Madagascar écrit :

« Ici, ça va. La santé tient le coup, mais on tend vers le poids plume : mes quatre-vingt kilos d'antan sont ramenés à soixante-quatre. Ça tient à la chaleur, aux tournées et au menu habituel qui est l'assiette de riz. Je crois qu'un missionnaire (je ne dois pas être le seul !) fait pas mal de péchés de gourmandise par désir. En tournée, on rêve parfois d'une bonne bière glacée. Devant l'assiette de riz, on salive parfois un beefsteak-frites et on donnerait chaud pour l'avoir ! On se rattrape sur les ananas, le letchi... Je m'aperçois que ma prose est rudement terre à terre ! Mais ce n'est pas la peine de se peindre autrement que l'on est. Cela vous prouvera que j'ai encore besoin de prières pour me sanctifier !... »

Cette prose est la seule que je sortirai des dossiers de la défense pour ne pas provoquer le courroux de mes correspondants lointains.

Un prêtre de France a peine à se figurer ce que peut être l'existence d'un missionnaire : des stations au confessionnal durant des journées ou des nuits entières dans une atmosphère étouffante et aux odeurs entêtantes ; des examens de centaines de catéchumènes ; des palabres infinis sur les questions de mariage ou de multiples conflits d'intérêts ; et l'argent qui manque toujours, ce qui devient à certaines heures une obsession. (Songez que le budget d'un seul missionnaire peut atteindre, sans rien forcer, des dizaines de millions. Où trouver ces sommes sans lesquelles son œuvre est vouée au néant et à la destruction ?) Ajoutez à cela la solitude dans les nuits des postes sans lumière, les tentations diverses, les heures de découragement, surtout aux heures de maladie.

Avec des moyens de fortune, qui cependant auraient paru luxueux aux pionniers de l'évangélisation, il faut faire face à de multiples tâches. Et d'abord l'étude des langues, souvent nombreuses pour une même région et complètement inconnues à l'arrivée de l'apôtre. Le vicariat de Garoua (Nord-Cameroun) ne compte pas moins de 50 langues pratiquées sur son immense territoire. Les Oblats, en quelques années, en ont débrouillé 14. Tout était à faire : lexiques, grammaires, catéchismes, évangiles. Qui dira la somme de patience et d'attention, la persévérance et le temps que suppose la maîtrise d'une seule langue, qu'il faut balbutier pendant des années avant de la posséder honnêtement ? Ceux qui jugent de loin, ont-ils réfléchi à l'héroïsme ainsi déployé ? Auraient-ils eu le courage d'entreprendre une pareille tâche et de la mener à bien ?

La langue n'est pas le seul obstacle qui requiert du missionnaire patience et énergie. Toute sa vie, il doit chercher à scruter et pénétrer le mystère de l'âme indigène et de la société locale. Il doit se faire humblement et tenacement élève sans jamais pouvoir se flatter d'avoir déchiffré toutes les énigmes. Roland Dorgelès a transcrit la confidence que lui faisait un vieil évêque de Hué, depuis un demi-siècle en Indochine : « Au bout de quelques mois, je croyais les connaître. Au bout de vingt ans j'ai compris que je ne savais rien... » Il y a toujours une part de l'âme africaine ou asiatique qui nous échappe (et sans aucun doute doit-il en être de même à notre sujet dans l'esprit des autochtones).

Il faut pourtant à longueur de vie traiter avec ces hommes, ces femmes, ces vieillards, dans une langue et un système de pensée qui ne sont pas les nôtres. Le métier d'éducateur demande là-bas, encore plus que dans la métropole, une infinie patience, l'art de répéter mille fois, sans se lasser ni se fâcher, les mêmes choses élémentaires. Tout se ligue contre le tâche de formation et l'effort de promotion que tente le missionnaire : les rancunes et les divisions entre races, l'emprise de la famille et du clan, les coutumes de la dot et du mariage, l'atavisme sensuel et les séquelles de siècles d'esclavage et de tyrannie, les déficiences de l'éducation des enfants, les craintes superstitieuses, l'influence incroyable des devins et des sorciers. Considérons le poids de tout cela, avant d'apprécier le travail accompli par les missionnaires. Quand nous les voyons conduire des ménages jusqu'à l'idéal du foyer chrétien, des jeunes filles jusqu'à la profession religieuse, des séminaristes jusqu'au sacerdoce et à l'épiscopat, il faut peser la somme de temps et d'efforts, les innombrables recommencements que cela suppose.

Ce serait une erreur de croire que le missionnaire, éclairé quotidiennement par son expérience, ne serait pas le premier à se rendre compte qu'arrive un moment où les circonstances imposent une modification de tactique et d'attitude. Il sait que les esprits évoluent, que l'instruction se multiplie, que de France arrivent des diplômés férus d'idées modernes et passionnés de pédagogies nouvelles, qu'un désir légitime d'autonomie se fait jour, que les problèmes sociaux prennent de l'ampleur, qu'un laïcat chrétien solide est à dégager et à former, que les syndicats sont à encourager, que l'Eglise a dû prendre position dans les questions de travail et de salaire et sur le plan de l'indépendance politique, comme elle l'a fait en 1953 à Madagascar et au Maroc, et, cette année même, au Cameroun

et en A.O.F. Et là, qui oserait soutenir que les chefs de mission ont manqué de lucidité, de résolution et de courage ?

N'allons pas rejeter la responsabilité de cet état de choses sur les éducateurs métropolitains du missionnaire. Ils ont préparé avant tout *des prêtres*. Ils ont suscité des *âmes d'apôtres*. Ils leur ont montré l'Eglise telle qu'elle était à l'époque où ils étaient au Séminaire. A moins d'appartenir à une Congrégation spécialisée dans l'apostolat d'une petite région, de langue, de niveau moral, d'organisation sociale homogènes, ils ne pouvaient aller plus loin et d'avance donner en Europe une spécialisation qui ne serait déterminée que par la nomination du jeune prêtre missionnaire à tel poste particulier. Ils ne pouvaient pas non plus former, il y a trente ans, leur élève aux méthodes qui voient le jour maintenant dans l'Eglise. Par contre, tous ces éducateurs ayant été eux-mêmes missionnaires, ont su insuffler à leurs disciples le zèle des âmes et la fidélité au Christ, quoi qu'il arrive et quoi qu'il en coûte. Et c'est là l'essentiel.

III

Ici l'examen de conscience doit s'élargir et atteindre le clergé et les fidèles de la métropole. Avons-nous compris le secours que nous pouvons apporter à l'œuvre missionnaire ? Je ne parle pas ici seulement des prières et des aumônes bien nécessaires, mais de tous les services que les chrétientés de l'arrière peuvent et doivent rendre à ceux qui militent aux avant-postes. Ne serait-il pas aisé par exemple de fournir aux missionnaires livres, revues et journaux en seconde lecture [1] ?

Ne pourrait-on pas nouer avec eux des liens de correspondance qui auraient l'avantage de les réconforter, de les tenir au courant et de les aider pour mille détails? Pourquoi chaque paroisse et même telle ou telle famille n'adopteraient-elles pas un poste de mission ? Il faudrait songer aussi à nos responsabilités chrétiennes à l'égard des jeunes d'outre-mer, qui viennent étudier en France ; ce sont eux qui seront les dirigeants de demain dans leurs pays lointains. L'accueil, le spectacle de ce qu'est un foyer chrétien peuvent influer beaucoup sur la conservation et le développement de leur foi.

Ceci pourtant ne suffit pas. L'encyclique *Evangelii præcones* de Pie XII (1951) a ouvert la voie au laïcat missionnaire, c'est-à-dire au départ outre-mer de jeunes ménages chrétiens décidés à aider à la croissance de l'Eglise locale tout en exerçant leur profession [2]. Des prêtres même, techniciens de l'Action catholique, des question sociales, de la presse, du cinéma, seraient les bienvenus dans les grands centres de mission. L'abbé Noddings fait ainsi à Douala depuis deux ans un travail apostolique que les missionnaires estiment à son juste prix. Grâce à lui, la J.O.C. et bientôt la J.E.C. prennent naissance en divers secteurs du Cameroun et il a reçu officiellement la charge intervicariale de l'Action catholique. Il lui faudrait beaucoup d'émules dans les diverses contrées d'Afrique et d'Asie. Le temps presse et cette tâche mérite de séduire beaucoup d'âmes sacerdotales, douées de jugement, de modestie et de compétence.

Ainsi la mission n'intéresse pas seulement les héros qui lui sacrifient toute leur vie. Ce doit être l'affaire de toute la chrétienté, prêtres et laïcs. Chacun doit se sentir engagé, impliqué dans le développement du Royaume de Dieu. C'est une erreur que de considérer ce développement comme une entreprise qui concerne un petit nombre d'appelés ; une erreur que d'écouter la critique de la mission (sans se douter qu'elle s'inspire bien souvent du procès du colonialisme, sur place et en France). Mieux vaudrait aider par tous les moyens à la bonne marche et au rayonnement de l'évangélisation. Si nous nous en sentions responsables pour notre part, nous comprendrions mieux les missionnaires qui font bon marché de leur vie et de leurs forces, avec des moyens souvent réduits et dans des conditions très difficiles. Nous leur devons l'hommage de notre admiration. Ils sont l'honneur de l'Eglise et la fierté de l'humanité, par leur désintéressement, leur courage, leur fidélité à l'idéal le plus généreux et le plus haut, le plus désintéressé qui soit ici-bas.

Quand nous les rencontrons durant leurs rares congés en France où ils arrivent épuisés par un trop long séjour outre-mer, sachons les entourer de notre affection, et les aider à profiter au maximum de ces mois passés au pays natal, provoquer leurs confidences et comprendre leurs réactions. Prenons soin de leur faire sentir la confiance de l'Eglise et de nos fidèles. Intéressons-nous à leurs préoccupations. Prenons notre part de leur apostolat, en cherchant à les équiper de tout ce que réclament les conditions actuelles de la mission. Ce sera notre manière à nous, prêtres de France, de lutter contre un malaise qui les peine plus qu'ils ne l'avouent, et qui nuit à l'œuvre de l'Eglise plus que nous ne l'imaginons.

Aurions-nous quelque fausse pudeur de faire valoir devant nos fidèles ce qu'est, dans sa réalité quotidienne, la vie, l'œuvre, le sacrifice de nos confrères missionnaires ? Laisserons-nous ignorer que certains d'entre-eux ont été victimes d'un empoisonnement machiné par les sorciers du pays, soudoyés par les anciens ou par quelque polygame frustré de l'objet de sa passion ? Pour un Père de Maupeou, éclatant martyr de la morale chrétienne, combien de drames silencieux, supportés dans la solitude, en gravissant la dure montée de l'amour des âmes à la lumière qui tombe de la Croix du Sauveur ! Cela les chrétiens ne doivent pas l'ignorer ; nous avons le devoir de les empêcher de l'oublier ou de le méconnaître. Et nous-mêmes, par quoi pourrions-nous compenser, dans notre prédication de Jésus-Christ, l'absence d'un tel exemple ?

★★★

[1] On pourra les adresser au R. P. Rétif, S. J., 15, rue Monsieur, Paris-7e, qui s'offre de servir d'intermédiaire entre les chrétiens de bonne volonté et les postes de mission

[2] Cf. l'article sur le mouvement *Ad Lucem*, dans *Etudes* de juin 1954, p. 398.

REPÈRES DANS L'IMBROGLIO COLONIAL

En quête de lumière pour démêler le problème algérien, un lecteur nous demande un exposé concernant les rapports entre colonisé et nation colonisatrice. La brûlante question « Algérie » devient donc une question-type, la question qui se pose à un certain stade de la colonisation, lorsque le peuple en tutelle revendique son indépendance.

Nous n'allons pas reprendre ici toute une étude sur la légitimité de la colonisation. Les manuels ne manquent pas qui traitent plus ou moins longuement ce sujet. Citons entre autres le petit ouvrage de *Morale internationale*, de J. Folliet ; ou les travaux des Semaines Sociales de Marseille (1930), de Versailles (1936), de Lyon (1948). — Plus récemment, deux excellents articles ont paru dans la *Revue de l'Action Populaire* : l'un du P. Ducattillon, traite de la « Théologie de la colonisation » (juillet-août 1955) ; l'autre, de Jean Weydert, considère les situations créées par l'histoire et cherche comment les faire évoluer selon les impératifs de la justice (Nov. 1955).

Laissant de côté ces grands exposés, nous nous bornerons à relever, dans les nombreuses interventions de la Hiérarchie, les passages caractéristiques qui peuvent répondre à l'attente de notre correspondant.

* *

OBSERVATION PRELIMINAIRE

Il ne sera pas inutile de le préciser : en nous tournant vers l'Eglise, dans la confusion des situations, n'attendons pas d'elle des solutions politiques. Elle ne peut pas les donner. Car telle n'est pas sa mission.

« L'Eglise n'est pas une puissance politique, chargée de promouvoir une forme de gouvernement ou de déclarer si un peuple est capable ou non de se gouverner lui-même, et elle entend n'être annexée par aucun courant d'opinion ou par aucune force au pouvoir ou aspirant à y être. Elle veut être et demeurer libre, uniquement préoccupée de porter le message évangélique dans toute sa pureté, quelles que soient les circonstances et même si cette attitude lui vaut, de la part de certains, incompréhensions ou attaques »[1].

Ce texte, tirée d'une lettre commune des Vicaires Apostoliques de Madagascar, exprime justement la position de l'Eglise.

Alors pourquoi l'interroger ? Elle refuse de se prononcer. Poser ainsi la question supposerait simplisme d'esprit. L'Eglise a son mot à dire. Elle ne peut se désintéresser de la vie humaine en sa totalité. Mais elle y intervient à sa manière qui est *sui generis.*

« Si l'Eglise n'a pas qualité pour légiférer en matière civile, nationale ou internationale, elle tient de Dieu la mission de juger de ce qui est contraire ou conforme à la vraie nature de l'homme, au bon ordre social, à leur orientation vers la destinée surnaturelle.

Ainsi donc, quand l'Eglise prend position sur des questions d'intérêt économique ou politique, elle ne le fait qu'en vertu d'un devoir de sa charge, parce que l'intérêt supérieur des âmes est en cause...

Prétendre qu'on doive faire abstraction de ses convictions religieuses, lorsqu'on traite des affaires de la cité, c'est tomber dans l'erreur selon laquelle la société civile peut être organisée indépendamment de toute référence à une règle morale et à la foi en Dieu. Cette erreur a été souvent condamnée par les Souverains Pontifes. » (*Lettre collective* de l'Episcopat d'Algérie, du 15-9-55)[2].

La même pensée était exprimée par Mgr Chappoulie, dans un article des *Recherches et Débats du C.C.I.F.*[3].

« La bévue serait lourde aussi de croire que notre foi religieuse peut à elle seule nous donner la solution concrète des problèmes de la politique coloniale. Ce serait vraiment trop facile que d'adopter cette position simpliste et cléricale à la fois. Il est clair qu'il n'y a pas une solution chrétienne de la question indochinoise (*disons maintenant algérienne*) mais une attitude chrétienne dans la recherche des moyens de la résoudre. Pour ma part, je crois qu'un catholique français qui cherche aujourd'hui sa voie dans cet effroyable drame, possède pour se guider de précieux repères. »

Relevons donc quelques-uns de ces repères. Ecoutons la voix de l'Eglise.

* *

PAROLES PONTIFICALES

Par deux fois N. S. Père le Pape a touché au problème colonial, dans ses Messages de Noël 1954 et 1955.

Le Message de Noël 1954, on s'en souvient, s'attachait au thème de la Coexistence qui doit s'établir dans la Vérité. La deuxième partie de ce Message dénonçait les impasses où conduit l'erreur du *nationalisme.*

« *Le fond de l'erreur consiste à confondre la vie nationale, au sens propre, avec la politique nationaliste ; la première, droit et gloire d'un peuple, peut et doit être développée ; la seconde, source de maux infinis, ne sera jamais assez rejetée.* »

Cette conception pernicieuse pour l'Europe s'est propagée hors du vieux continent et se retourne contre son influence.

« En vérité un tel repli regarde les fauteurs de la politique nationaliste, qui sont contraints de reculer devant des adversaires ayant adopté leurs propres méthodes. En particulier chez quelques peuples considérés jusqu'à présent comme coloniaux le processus d'évolution vers l'autonomie politique, que l'Europe aurait dû guider avec prévoyance et attention, s'est rapidement transformé en explosions de nationalisme avide de puissance. Il faut avouer que ces incendies imprévus, au détriment du prestige et des intérêts de l'Europe, sont au moins partiellement, le fruit de son mauvais exemple »[4].

Le Pape distingue donc une marche vers l'autonomie qui est légitime et que l'Europe « aurait dû guider », — et le nationalisme qui copie « le mauvais exemple » des nations colonisatrices.

Le *Message de Noël 1955* reprend les mêmes leçons. Il trace le double devoir des nations européennes : sur le plan politique et sur le plan culturel.

[1] Dans *Hiérarchie Cath. et Morale Coloniale.* Numéro spécial de Tam-Tam, nov. 54, p. 76.

[2] *Doc. cath.* du 2 oct. 1955, col. 1265.

[3] Dans *Hiérarchie Cath.*, op. cit., p. 88.

[4] Cité d'après texte paru dans *Pax Christi*, fév.-mars 1955, p. 3.

« De toutes façons, *qu'une liberté politique juste et progressive ne soit pas refusée à ces peuples* et qu'on n'y mette pas obstacle.

Ceux-ci toutefois reconnaîtront à l'Europe le mérite de leur avancement. Sans l'influence de l'Europe étendue à tous les domaines, ils pourraient être entraînés par un nationalisme *aveugle à se jeter dans le chaos ou dans l'esclavage.*

D'autre part, les peuples de l'Occident, spécialement de l'Europe, ne devraient pas, sur l'ensemble des questions dont il s'agit, demeurer passifs, dans un regret stérile du passé ou s'adresser des reproches mutuels de colonialisme. *Ils devraient au contraire se mettre à l'œuvre de façon constructive pour étendre, là où cela n'aurait pas encore été fait, les* vraies valeurs de l'Europe et de l'Occident, *qui ont porté tant de bons fruits dans d'autres continents. Plus ils tendront à cela seulement, plus ils aideront les libertés des peuples jeunes, et plus ils demeureront eux-mêmes préservés des séductions du faux nationalisme* »[5].

* *

LA HIERARCHIE DEVANT LA QUESTION ALGERIENNE

Plus détaillé, plus précis, parce que plus proche des événements, se trouve l'enseignement de l'Episcopat algérien, notamment dans sa Lettre Collective du 15 septembre 1955[6].

Après avoir fait valoir leur droit à entrer dans le débat, pour y verser la lumière et la note apaisante de l'Evangile (voir *supra :* observation préliminaire), les évêques algériens tracent une ligne de conduite, en réponse à trois séries de problèmes : problèmes de pacification, problèmes économiques, problèmes politiques.

— 1° *Problèmes de pacification.* — Sur ce plan, **le rôle des chrétiens peut être décisif ; il est particulièrement attendu.**

« Nous rappelons que les meurtres et les attentats contre la vie et les biens d'autrui sont des crimes que la morale réprouve. « Tu ne tueras pas » est un commandement de Dieu...

Dans le cas d'une agression effective, actuelle, il est légitime de se défendre contre un agresseur injuste , mais il n'est pas permis à des particuliers de se substituer aux pouvoirs publics pour garantir la sécurité publique, encore moins pour punir les coupables. La vengeance est interdite ; le recours aux représailles peut être l'origine d'une série infinie de malheurs, sans parler des rancunes inextinguibles...

En ce qui concerne la force publique, ce qui fait la noblesse de son rôle, c'est de rouvrir les routes de la paix et de rendre possible l'exercice normal de la justice publique.

Justice publique, nous entendons par là, non seulement la justice des tribunaux... mais encore cette justice plus vaste, inscrite dans la loi et les institutions, destinée à garantir l'exercice normal des droits et libertés de tous les citoyens. Il nous semble que si se développaient, dans nos institutions algériennes, à tous les plans de la politique et de l'économie, les garanties d'une parfaite équité pour tous, une grande cause de violence serait arrachée des esprits.

Mais cette paix de l'ordre public viendra-t-elle jamais, si elle n'est pas d'abord dans les cœurs ? » (col. 1266-1267).

Cette partie se termine par un appel à la confiance en Dieu dont la Justice domine les agitations humaines. Il y a dans cette attitude « une grande force pacifiante ». « Elle recrée le climat où recommence de fleurir l'amour fraternel. Et il faut cet amour pour introduire le sens de la communauté. »

— 2° *Problèmes économiques et sociaux.* — Il faut avoir sous les yeux certains faits, certains chiffres. Bien poser le problème, n'en éliminer ni oublier aucune des données essentielles, n'est-ce pas le point de départ d'une solution juste ?

« Un des droits essentiels de l'homme est de pouvoir vivre, lui et sa famille, de son travail. Or, sur une population totale de 9.370.000 habitants, y compris les territoires du Sud, l'Algérie compte environ 800.000 hommes en chômage ou sans emploi. De quoi vivent ces êtres humains ? On répond : « De ressources d'origine inconnue ». C'est avouer que ces hommes, malgré les efforts persévéramment déployés et les progrès réalisés, connaissent une affreuse misère...

La famille, pour s'épanouir, a besoin d'un véritable foyer... Vous n'avez qu'à visiter certains misérables gourbis du bled, ou les bidonvilles qui marquent les banlieues de nos cités comme de gigantesques abcès de misères, pour vous rendre compte... de l'intensité des détresses, des déchéances, des souffrances qui accablent des masses humaines vivant tout près de nous. »

« On se doute aisément qu'une telle misère constitue une sérieuse menace pour la paix et un obstacle à son retour. L'amélioration des niveaux de vie des masses déshéritées est une condition essentielle de la création d'un esprit fraternel et communautaire, base de la véritable concorde entre les hommes » (col. 1268).

Suivent quelques directives dictées par la morale chrétienne. D'abord nette dénonciation des faux remèdes, tel le birth-control ou limitation légale des naissances par des procédés anticonceptionnels ou abortifs.

Pour lutter contre la misère, il faut certes produire **d'avantage, mais aussi mettre les produits à la portée de ceux qui en ont besoin.**

La charité ne s'exerce pas seulement sous forme d'aumône. Sa manière plus intelligente et plus efficace consistera souvent en investissements, « afin de contribuer à un meilleur équipement général » et de fournir à un plus grand nombre de gens du travail, des salaires, et donc du pain pour la famille.

Bref, développer une économie inspirée « par un sens profond de l'*humain* », fondée vraiment *sur l'homme,* soucieuse de mettre en valeur « le capital le plus précieux d'un pays », c'est-à-dire l'*homme.* Cette triple insistance dans un même passage, n'est-elle pas significative ?

Toujours au nom de la justice et de la charité, les évêques d'Algérie font appel à la France métropolitaine pour une aide économique et financière.

— 3° *Problèmes politiques.* — Sur ce plan comme sur le précédent, la hiérarchie n'apporte pas de solutions techniques, qui ne sont pas de sa compétence. En revanche, elle fait entendre aux consciences « des impératifs d'ordre moral » dont l'action politique doit tenir compte. Ils traduisent cet idéal universel qui est « le respect des personnes, de leur égalité foncière et de leur devenir fraternel ».

Trois objectifs sont assignés :

1° « L'accession de tous les éléments de la popu-

[5] Cité d'après texte de *C.A.R.S.* n° 205, p. 41.
[6] Texte intégral dans *Doc. cath.* du 2 oct. 1955.

lation aux divers degrés de la culture, à l'exercice des responsabilités civiques et aux charges de la fonction publique, doit être assurée, de telle manière qu'aucun groupe ne puisse s'estimer frustré ni lésé dans l'exercice de ses droits...

2° (tenir compte) des caractères particuliers de l'Algérie, de ses conditions ethniques et géographiques, de son originalité due à la coexistence de plusieurs familles spirituelles, notamment la musulmane, la chrétienne et l'israélite ; faites pour s'entendre, elles sont appelées à vivre étroitement associées pour conduire l'Algérie vers un avenir de progrès.

3° C'est dans un climat d'amitié que les problèmes les plus difficiles pourront être résolus ; les orientations pacifiques seront le fruit d'une multitude de contacts fraternels permettant à tous les droits de s'exprimer librement. La règle absolue de ces efforts doit être la recherche désintéressée du bien commun de tous...

Le dialogue, l'échange, la rencontre amicale sont éminemment souhaitables, entre les individus comme entre les groupes...

Il ne faudra pas omettre les institutions et les œuvres, qui, sur les plans de la profession, de l'éducation, de la famille, des loisirs, tendront à provoquer et faciliter les contacts entre les éléments divers de la population, sur une base de parfaite égalité et liberté » (col. 1270-1271).

* *

FACE AUX SOLUTIONS CONCRETES

Les principes seraient vainement proclamés s'ils ne devaient pas rejoindre l'action politique et l'influencer. Le tout est de discerner ce genre d'influence. L'action politique n'en est pas paralysée. En certains cas elle n'en est que plus libre, débarrassée des éléments passionnels qui, eux, la faussaient. Cette liberté baigne dans une lumière qui la fortifie et l'éclaire, bien loin de la gêner. Nous allons le vérifier dans cette dernière partie.

Une *Note Doctrinale* du *Comité Théologique de Lyon* [7] se prononce ainsi sur le cas de l'Algérie :

« On ne saurait nier, en se mettant au point de vue moral et chrétien, la légitimité des aspirations à l'indépendance du peuple algérien... Cela ne veut pas dire que l'Eglise prenne parti dans cette question... La hiérarchie, en effet, a toujours tenu compte des décisions prises dans le domaine temporel par les pouvoirs établis, mais elle ne veut pas pour autant condamner ceux qui, pour des motifs légitimes, veulent obtenir le changement de ces décisions.

De plus, nous ne pouvons pas affirmer, *au nom des principes ou de la morale*, qu'une autonomie politique de l'Algérie serait un bien ou un mal pour elle. Certains pensent que, sans préjuger de l'avenir, une séparation serait actuellement très dommageable pour l'Algérie ; d'autres au contraire, pensent que si l'Algérie prenait en mains, dès maintenant, sa destinée politique, ce serait pour elle un stimulant puissant pour un épanouissement collectif, à la fois culturel, social et économique, et ils citent le cas de l'Inde.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas accepter que l'on condamne comme moralement mauvaises les aspirations à l'indépendance et même une action politique entreprise en faveur de l'indépendance, pourvu que cette action se conforme aux principes de la justice et de la charité. »

Quels sont donc les plans qui sollicitent la liberté politique, les voies dans lesquelles pourront se faire les engagements politiques ?

Un numéro des *Cahiers d'Action Religieuse et Sociale* (n° 202) en a présenté récemment un excellent résumé, d'après des articles de *l'Effort Algérien*. Nous citons :

« *Entre l'indépendance pure et simple et l'assimilation pure et simple, s'offrent deux types de formules :*

— ou bien l'assimilation tempérée par un particularisme plus ou moins accusé : c'est le cas de l'intégration ou de la fédération ;

— ou bien l'indépendance tempérée par une association plus ou moins accusée : c'est le cas de l'autonomie interne.

Mais alors que l'intégration et la fédération partent du statut pour le faire évoluer soit dans le sens de l'assimilation, soit dans le sens du particularisme, au contraire l'autonomie interne supposerait l'abrogation du statut. »

Quelques mots d'explication sur ce texte et sur les différentes positions dont il parle :

L'indépendance pure et simple « couperait entièrement et définitivement tout lien entre l'Algérie et la France ». Elle laisserait l'Algérie courir sa chance, au nom du Principe des Nationalités, ou du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

L'assimilation pure et simple « supprimerait toute distinction économique, sociale et politique entre l'Algérie et la France », entre les citoyens de la métropole et ceux d'outre-mer, quelle que soit leur origine ou leur religion. Malgré certaines formules de programme, le gouvernement français ne l'a jamais réalisée. Tout au plus y a-t-il eu tendance à l'assimilation.

Entre ces deux extrêmes se trouvent donc des positions qui, tenant compte de la complexité du donné, composent avec lui.

L'intégration se propose de reprendre le statut de 1947 et de le faire évoluer plus hardiment dans le sens de l'égalité politique et sociale, mais en respectant les caractères propres à la société musulmane. Tel le Plan Soustelle (on en trouve un bref exposé dans *C.A.R.S.* du 1er février 1956).

L'autonomie interne pose en même temps l'indépendance du pays considéré et son association à un autre pays. Quelle sera la forme de cette association : simple traité ou liens institutionnels, comme c'est le cas pour la fédération? Plusieurs hypothèses sont possibles. Pour l'Algérie, on a vu s'opposer partisans de la fédération à ceux de l'intégration.

Les partisans de l'intégration proclament, selon les expressions de M. Soustelle, que « le bien de l'Algérie, c'est d'abord qu'elle reste française... La séparation... serait pour l'Algérie et spécialement pour le peuple musulman de ce pays, la pire des catastrophes. » (*C.A.R.S.*, *supra cit.*, p. 76). On trouve le même jugement dans un intéressant article de A. Faugeat : « Avec son économie infiniment vulnérable, l'Algérie... ne peut vivre que dans un ensemble fortement intégré » [8].

La difficulté à laquelle se heurte ce plan et que soulignent les partisans du fédéralisme est la suivante : les nationalistes n'en veulent pas. Voici

[7] Note doctrinale. Texte intégral dans *Doc. cath.* du 18 sept. 1955. Le passage cité est à la col. 1204.

[8] A. Faugeat : *Incertitude de la politique algérienne*, dans *Revue de l'Action Populaire*, mars 1955, p. 283.

comment s'exprime à ce sujet, J. Semoy, discutant les propositions de M. Faugeat [9].

Après avoir constaté : « Et pourtant ces nationalistes refusent l'intégration. Cela nous paraît être à la fois une ingratitude et un illogisme » (p. 289), il ajoute :

« Et c'est aujourd'hui devant ce problème tel qu'il se pose — on peut regretter qu'il se pose — que nous avons à rechercher ce qu'exige de nous en 1955 la justice, qui ne peut pas se séparer du réalisme.

Elle exige à coup sûr que nous reconnaissions franchement qu'aujourd'hui, *l'Algérie n'est pas la France*. D'où résulte immédiatement que, si nous avons le droit de *souhaiter* que dans l'avenir l'Algérie fasse partie de la France, et de *penser* que ce serait son intérêt, ce n'est pas à *nous* à en décider, mais aux *Algériens* eux-mêmes » (p. 290)

Ceux-ci ont de leur côté le devoir de tenir compte des droits et des intérêts légitimes des Européens, et notamment des Français, installés parmi eux et qui ont tant fait pour leur bien-être matériel, leur éducation civique et leur progrès moral.

Dans un article précédent [10], le même auteur avait développé ses préférences pour la reconnaissance d'un pays mixte, nouveau dans son indépendance, composé de deux communautés. Cette indépendance selon lui n'entraînerait pas nécessairement une rupture économique avec la France, ni la cessation de son aide. « Pourquoi ce que les techniciens français et les banques françaises ont réalisé en Colombie ne se ferait-il pas en Algérie ? » demande-t-il.

La finale de cet article résumait ainsi la question :

« Un problème : comment peuvent, comment doivent vivre ensemble « Européens » et « non-Européens » d'Algérie ?

Deux hypothèses d'action, pour ces Européens d'Algérie et donc pour la France qu'ils représentent : vouloir que l'Algérie soit la France — ou contribuer à faire l'Algérie ?

Ce qui est certain, c'est que pourra seule devenir *réalité* l'hypothèse qui ne sera pas seulement *la nôtre*, mais coïncidera avec celle des *autres* » (p. 45).

* *

Ces quelques extraits d'articles montrent comment, avec un égal souci de justice et d'amour, des chrétiens penchés sur le problème algérien peuvent avoir des options politiques différentes. « *In dubiis libertas* ».

L'Eglise respecte cette liberté, spécialement sur ce terrain de la prudence politique, qui ne relève pas de sa mission directe et où les vérités pratiques ne sont que des approximations souvent discutables.

Reste que les fils de l'Eglise devront partout se reconnaître à leur respect des personnes, à leur sens de l'humain, à leur parti-pris d'amitié qui facilite les dialogues indispensables. Et pour tous, acteurs engagés dans le drame ou spectateurs lointains, il reste l'obligation de prier dans les conjonctures qui restent si angoissantes.

A. Tillet, p.s.s.

[9] J. Semoy : *A propos des hypothèses algériennes*. Rev. de l'A. P., mars 1955, p. 290.

[10] *Rev. de l'A. P.*, janvier 1955, p. 25 et suiv.

Nota. — On nous a demandé si le cours de M. Alfred Pose, à la *Semaine Sociale de Pau* (« Souveraineté de l'Etat et ordre fédératif ») apportait une contribution éclairante pour la solution du problème algérien. L'intérêt de ce cours est d'illustrer par avance, si l'on peut dire, la doctrine des *Messages Pontificaux* de 1954 et 1955 sur le nationalisme. M. P. montre en effet, par l'histoire, l'échec auquel aboutit la conception moderne de l'Etat Nation, tout infectée de nationalisme, et l'évolution qui appelle un assouplissement des souverainetés nationales, jusqu'à réaliser une Europe fédérale. Il ajoute : « Au demeurant, aucune raison n'existe d'exalter le nationalisme africain quand on demande aux pays européens de dépasser leur nationalisme... Dépassé en Europe, l'Etat Nation ne saurait donc être la panacée pour les pays neufs. — Le grand espace économique qui doit se construire autour de l'Europe trouvera d'ailleurs dans l'organisation fédérative le moyen de ménager tous les particularismes. » (*Compte rendu intégral de S. S. Pau*, p. 198).

Ce texte indique peut-être une piste intéressante. Mais l'indication reste trop générale. On ne dit pas si, ni comment, elle pourrait s'appliquer au cas très particulier et très complexe de l'Algérie.

On pourrait reprendre avec fruit le cours de M. Robert Montagne à la même S. Sociale (L'Evolution des situations internationales d'inégalité). Le distingué professeur, outre le péril du nationalisme, signalait l'intervention « de vastes blocs ethniques et religieux ». (Communauté musulmane, Bloc arabo-asiatique, Solidarité pan-nègre), (p. 290-291). Il terminait par des paroles (qui furent comme son testament) qui sont un appel aux sages et aux saints (p. 297).

A. T.

L'ACCOUCHEMENT SANS DOULEURS

Recevant en audience, le dimanche 8 janvier 1956, 700 gynécologues venant de 14 pays différents, invités à se réunir à Rome sous les auspices de l'Institut Mendel, S. S. Pie XII a prononcé en français un important discours dont la presse s'est fait largement l'écho.

Au sujet de cette question quelques précisions techniques sont nécessaires avant de signaler les points forts de la pensée pontificale.

● Précisions Techniques

C'est en janvier 1847 que Simpson à Edimbourg inaugura l'anesthésie obstétricale à l'éther. Peu de temps après, Dubois l'essaya à son tour à Paris, puis Schanning en Amérique.

En novembre 1847 Simpson remplaça l'éther par le chloroforme dont il venait de découvrir les propriétés anesthésiques. Quelques années plus tard, Snow, anesthésiait la Reine Victoria au cours de la naissance de son 7e enfant, en versant du chloroforme de façon intermittente sur un mouchoir. D'où le nom d' « accouchement à la Reine » que la méthode a gardé.

A strictement parler, sur le plan médical, l'expression « accouchement sans douleurs » est in-

exacte. Il vaudrait mieux employer l'expression : « l'accouchement à douleurs atténuées ». Cette nuance importante n'a d'ailleurs pas échappé au Saint-Père. Un accouchement absolument sans douleurs serait un accouchement dangereux. La douleur normale servant d'indice précieux pour vérifier la bonne marche du fœtus dans les voies maternelles. Le gynécologue redouterait la disparition complète de la douleur - guide. Par contre, il cherche à éliminer de la douleur ce qui est anormal, c'est-à-dire l'exagération et les spasmes. Des essais ont été tentés depuis le siècle dernier. Après Simpson, il a été question, vers 1900, de la morphine associée à la scopolamine. Ce procédé allemand mettait la femme en travail en un état crépusculaire. La parturiente était placée dans une salle obscure. C'est dans une certaine inconscience que l'accouchement sans douleurs se produisait. La méthode présentait de gros inconvénients. Le plus grave était la prolongation du temps du travail. Sur le plan psychologique, il n'y avait pas pour la mère cette joie d'assister à la naissance de son enfant. Le Saint-Père fait sans doute allusion dans son discours à ce procédé :

« ...le gynécologue qui tente de diminuer les souffrances de la naissance sans mettre en danger la mère ni l'enfant et sans nuire aux liens d'affection maternelle qui, affirme-t-on, se nouent d'habitude à ce moment. Cette dernière remarque se réfère à un procédé utilisé à l'époque dans la maternité d'une grande ville moderne : pour lui éviter de souffrir, on avait plongé la mère dans une hypnose profonde, mais on constata que ce procédé entraînait une indifférence affective à l'égard de l'enfant ; d'aucuns cependant croient pouvoir expliquer autrement ce fait. Instruit par cette expérience, on eut soin d'éveiller la mère plusieurs fois pour quelques instants au cours du travail. On réussit de la sorte à éviter ce que l'on craignait. Une constatation analogue peut être faite lors d'une narcose prolongée. »

Vers 1912, le grand gynécologue Pinard a préconisé d'autres moyens curatifs des douleurs spasmodiques du travail. C'est ainsi que l'on intervient soit par des injections insensibilisant le système sympathique, soit par les inhalations permettant à la femme en travail de « décapiter » les pointes de douleurs.

On doit incontestablement à l'école anglaise de Read, accoucheur à Birmingham, la mise en œuvre de moyens psychologiques. Read a remarqué, en effet, qu'à côté de la douleur normale entraînée par la contraction de l'utérus et la dilatation du col, il y avait une douleur surajoutée spasmodique et que cette douleur tenait à l'angoisse et à la peur. C'est ainsi que Read préparait ses parturientes à un accouchement naturel, sans craintes. La préparation psychologique de la femme en fin de grossesse, de même que la surveillance attentive de la marche du travail par un personnel qualifié créent un climat favorable à l'accouchement, de même la répétition de certains mouvements de gymnastique rationnels fortifient les muscles abdominaux, assouplissent les ligaments articulaires et apprennent aux femmes à respirer et à se décontracter. Ainsi apparaît un état de confiance en même temps qu'une détente musculaire et nerveuse extrêmement favorable à l'entrée en jeu d'une bonne dynamique utérine.

Les accoucheurs soviétiques ont, depuis quelques années, repris les travaux de Read et, tout en les développant, ont donné aux méthodes de préparation à l'accouchement une base physiologique inspirée de Pavlov. On sait que Pavlov est le génial savant à qui nous devons la découverte des réflexes associés. Il s'agit donc pour l'accoucheur d'obtenir que la parturiente associe à la douleur normale utérine, non point des images de crainte, mais au contraire tout un ensemble d'images rassurantes. Les accoucheurs soviétiques transposèrent, pourrait-on dire dans le temps ce que Read a mis en lumière dans l'espace. Ils estiment que l'angoisse de la parturiente est faite non seulement de la crainte qu'a pu engendrer le milieu social de la parturiente, mais aussi de l'histoire qui a accumulé autour de l'accouchement un ensemble de craintes et de peur. La préparation de la parturiente consiste donc, pour les auteurs soviétiques, non seulement en l'élimination de toutes les craintes personnelles, mais également en l'élimination des craintes historiquement accumulées. C'est ainsi que le problème de l'accouchement sans douleurs peut avoir, en raison de Genèse III, 16 : « Tu enfanteras dans la douleur », une incidence religieuse.

● Les temps forts de la pensée pontificale

Le premier temps est la magnanime confiance dans la science vraie. Le Saint-Père qui vient d'exposer la théorie soviétique déclare :

« La vérification scientifique de ces deux axiomes (l'accouchement est naturellement indolore ou naturellement avec douleurs) que les uns présentent certains et les autres discutables, laissons-la aux spécialistes compétents. Mais il faut, pour décider du vrai et du faux retenir le critère objectif final : Le caractère scientifique et la valeur d'une découverte doivent s'apprécier exclusivement d'après son accord avec la réalité objective... Si la nature a rendu l'accouchement indolore dans la réalité des faits, s'il est devenu douloureux par la suite à cause des réflexes conditionnés, s'il peut redevenir indolore, si tout cela n'est pas seulement affirmé, interprété, construit systématiquement, mais démontré réel, il s'ensuit que les résultats scientifiques sont vrais. S'il n'est pas, ou du moins pas encore, possible d'obtenir à cet égard une certitude entière, il faut s'abstenir de toute affirmation absolue et considérer les conclusions obtenues comme des hypothèses scientifiques. »

Deuxième temps fort. L'affirmation que le chrétien ne se complaît pas dans la douleur. Il l'utilise certes, mais il la regarde aussi comme une conséquence du péché. Par conséquent, lutter contre le péché et contre les conséquences du péché font partie du devoir chrétien :

« Le christianisme n'interprète pas la souffrance et la croix de façon purement négative. Si, en effet, la technique lui épargne les souffrances de l'accouchement ou les adoucit, la mère peut l'accepter sans aucun scrupule de conscience, mais elle n'y est pas obligée. En cas d'insuccès partiel, elle sait que la souffrance peut devenir une source de bien si on la supporte avec Dieu et par obéissance à sa volonté. »

Troisième temps fort. L'interprétation exacte du texte de la Genèse. De même qu'il ne faut pas entendre dans un sens étroit l'expression connexe : « tu mangeras ton pain à la sueur de ton front »,

il ne faut pas interpréter Genèse III, 16, dans un sens étroit.

« Pour bien comprendre cette parole, il faut considérer la condamnation apportée par Dieu dans l'ensemble de son contexte. En infligeant cette punition aux premiers parents et à leur descendance, Dieu ne voulait pas défendre et n'a pas défendu aux hommes de rechercher et d'utiliser toutes les richesses de la création ; de faire avancer pas à pas la culture ; de rendre la vie de ce monde plus supportable et plus belle ; d'alléger le travail et la fatigue, la douleur, la maladie et la mort ; prouver de se soumettre la terre (cf. Genèse, I, 28). De même en punissant Eve, Dieu n'a pas voulu défendre et n'a pas défendu aux mères d'utiliser les moyens qui rendent l'accouchement plus facile et moins douloureux. Aux paroles de l'Ecriture, il ne faut pas chercher d'échappatoire Elles restent vraies dans le sens entendu et exprimé par le Créateur. La maternité donnera beaucoup à souffrir à la mère. De quelle manière Dieu a-t-il conçu ce châtiment et comment l'exécutera-t-il ? L'Ecriture ne le dit pas. »

Il reste donc vrai, profondément, le texte de l'Ecriture, mais non point nécessairement avec un point d'application limité au moment de l'accouchement. Il reste assez de souffrances et de difficultés aux mères élevant leurs enfants, pour justifier le texte sacré.

La conclusion du Saint-Père mérite d'être toute entière citée : « La plus haute, l'ultime valeur de l'homme, elle se trouve, non pas dans sa science et ses capacités techniques, mais dans la lumière de Dieu, le dévouement à son service. Pour ces raisons, mis en face de la découverte scientifique de l'accouchement sans douleurs, le chrétien se garde de l'admirer sans retenue et de l'utiliser avec empressement exagéré ; il le juge d'une façon positive et réfléchie, à la lumière de la saine raison naturelle et à celle plus vivante de la foi et de l'amour qui émanent de Dieu et de la Croix du Christ. »

J. GÉRAUD.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

NATURE ET PROGRES DU DOGME

Q. — Les théologiens s'escriment à démontrer aux protestants que certains dogmes, par exemple l'Assomption, étaient contenus dans l'Ecriture d'une certaine manière. N'est-ce pas s'obstiner à partir d'un préjugé commun ?

Il est, semble-t-il, parfaitement conforme à la foi catholique, que l'Ecriture ne représente qu'un temps de la vie spirituelle et doctrinale de l'Eglise. Si sublime et divine qu'elle soit, l'Ecriture n'était pas essentielle à la survie de l'Eglise, pour la bonne raison que l'Eglise a vécu un certain nombre d'années avant l'éclosion des Ecritures, et que c'est la présence de l'Esprit-Saint qui garantit l'infaillibilité de l'Eglise.

On peut parfaitement concevoir que l'Eglise serait aussi exempte d'erreurs que maintenant si l'Ecriture, selon un autre plan providentiel, n'avait jamais existé. On peut même assurer que, dans cette hypothèse, le dogme ne serait guère en retard sur ce qu'il est actuellement.

Dans ces conditions, pourquoi s'obstiner à chercher dans l'Ecriture ce qui n'y est pas formellement ? Il suffit, semble-t-il, de démontrer que les dogmes nouvellement définis : 1° ne sont pas en contradiction avec l'Ecriture ni avec la Tradition authentique ; 2° sont même en parfaite harmonie avec l'une et l'autre.

R. — Si avant la bulle *Munificentissimus Deus* on n'eut, sans doute, pas trouvé un théologien pour contester « le fait » de l'Assomption de la Vierge Marie, par contre il n'en manquait pas qui hésitaient sur sa « définibilité ». La question est maintenant résolue : Pie XII a proclamé l'Assomption de Notre Dame, dogme de notre foi. Et voilà posé à nouveau le délicat problème du « *Progrès du dogme* » : c'est celui que soulève notre consultant. Mgr Journet l'a traité — précisément à propos de l'Assomption — avec la maîtrise qu'on lui connaît dans « *Esquises du développement du dogme marial* », (Paris, Alsatia, 1954). On trouvera dans les cinquante premières pages de cet excellent ouvrage, un exposé rapide, mais complet, de cette question ; et pour une étude approfondie on consultera l'article du *D. T. C.* de Dublanchy (t. IV, 2e partie, col. 1574 et s.) ou les ouvrages classiques de Marin Sola « *Evolution homogène du dogme catholique* » (Fribourg, 1924), ou de L. de Grandmaison « *Le dogme chrétien* » (Beauchesne, 1928). Notre dessein est beaucoup plus modeste. Nous voudrions simplement 1° rappeler d'abord ce qu'est un dogme, et 2° examiner à cette lumière, « l'essai » (?) de solution proposé par notre consultant au problème du Progrès du dogme.

I. — QU'EST-CE QU'UN DOGME ?

Au sens technique du mot — qui est aussi le sens courant — on appelle « Dogme » une vérité « *de foi catholique* ». Et le Concile du Vatican nous en a donné une définition fort claire : « **Fide divina et catholica ea omnia credenda sunt, quæ in verbo Dei scripto vel tradito continentur et ab Ecclesia sive solemni judicio sive ordinario et universali magisterio tanquam divinitus revelata credenda proponuntur.** » **(Sess. XX, cap. De fide, DB. 1792).**

Un mot d'explication.

— *a*) **Un dogme est donc d'abord une *vérité révélée par Dieu*, soit dans l'Ecriture Sainte, soit dans la Tradition ; le mot « Tradition » étant ici** entendu dans le sens où l'enseignement oral est « *source de la révélation* », donc ne désignant que ce qu'on appelle « la tradition divino-apostolique », puisque la révélation publique, dont il s'agit ici uniquement, est close avec la mort de saint Jean. « Il faut d'abord, écrit Mgr Journet (*op. cit.*, p. 15) que cette vérité soit *incluse véritablement, réellement*, dans le dépôt révélé primitif, soit d'une manière *explicite*, conceptuelle, formulée, soit d'une manière *implicite*, préconceptuelle, informulée. En d'autres mots, il faut qu'elle soit révélée objectivement, quant à elle (*quoad se*). »

— *b*) Mais pour qu'une vérité révélée soit un « dogme » il faut de plus « que l'inclusion objective de cette vérité dans le dépôt primitif nous soit *manifestée*, non seulement par une autorité humaine (sciences exégétiques, historiques, philosophiques), mais par une autorité divine, assistée

d'une manière absolument infaillible ; en d'autres termes il faut que cette vérité soit révélée encore subjectivement, quant à nous (*quoad nos*) » (ibid.). Ou, pour préciser encore s'il en est besoin : il faut que l'autorité infaillible de l'Eglise (magistère solennel ou magistère ordinaire et universel) non seulement nous garantisse de façon absolue et claire la révélation de cette vérité par Dieu, mais encore nous *prescrive* de croire cette vérité sur l'autorité souveraine de Dieu qui la révèle : « propositio definitoria, quæ sit veri nominis lex, assensum absolute firmum ab omnibus exigens » (Van Noort : *De fontibus revelationis*, p. 145) ; « *credenda proponuntur* » dit aussi le concile du Vatican...

II. — L'ESSAI DE SOLUTION DE NOTRE CONSULTANT

Que vaut l'argument qu'on nous propose ? Ramené à l'essentiel il *paraît* (on accordera qu'il n'est pas d'une totale limpidité) revenir à ceci :

Majeure : Pour qu'une vérité puisse être définie comme dogme il n'est pas nécessaire qu'elle soit contenue, fût-ce « d'une certaine manière », dans l'Ecriture ; il suffit qu'elle nous soit garantie par l'infaillibilité de l'Eglise qui résulte de « la présence du Saint-Esprit » en Elle...

Mineure : Or tel est précisément le cas si l'on montre que telle vérité : 1° n'est pas « en contradiction avec l'Ecriture ni avec la Tradition authentique » ; 2° qu'elle « est même en parfaite harmonie avec l'une et l'autre »...

Conclusion : Donc inutile de « s'escrimer » à chercher l'Assomption dans l'Ecriture, où elle n'est pas « formellement »...

Reprenons maintenant chaque partie de cet argument :

Ad majorem : Pour qu'une vérité puisse être définie comme dogme il n'est pas nécessaire qu'elle soit contenue, fût-ce « d'une certaine manière » dans l'Ecriture. C'est vrai ! L'Eglise, en effet, enseigne qu'il y a deux sources distinctes de la révélation : l'Ecriture sainte et la Tradition orale. Elles ont autant d'autorité l'une que l'autre car elles sont toutes deux des moyens choisis par Dieu pour nous transmettre sa pensée. L'Eglise enseigne même que si la plupart du temps la Tradition ne fait que répéter l'Ecriture (traditio inhæsiva), il arrive cependant aussi qu'elle l'explicite (traditio explicativa), la complète en disant « plus clairement ce que l'Ecriture dit sans doute, mais dit obscurément; elle précise ce que l'Ecriture laisse vague et indéterminée... Ainsi S. Luc nous apprend que Marie a été comblée de grâce « *gratia plena* » (I, 28). Quelle est cette plénitude ? S'étend-elle jusqu'à préserver Marie de toute faute, même légère, de tout mouvement de la concupiscence, du péché originel ? Seule la Tradition peut nous le déclarer certainement... » (Goupil : *Règle de la foi*, t. I, p. 83). Bien plus, il arrive même que la Tradition nous « *révèle* » des vérités dont l'Ecriture ne parle d'aucune manière (traditio constitutiva) : « C'est par elle que nous connaissons, par exemple, la virginité perpétuelle de Marie, l'inspiration des Evangiles, des Actes, etc... la validité du baptême administré aux enfants, etc... » (ibid.).

Rien donc ne s'oppose, en principe, à ce que soit défini comme dogme une vérité qui ne serait contenue d'aucune manière dans l'Ecriture...

Mais suffit-il que cette vérité nous soit garantie par l'infaillibilité de l'Eglise qui résulte de « la présence du Saint-Esprit » en Elle... ? Il y a, ici, quelques confusions importantes sur la nature et l'objet de l'infaillibilité.

— *a*) L'assistance du Saint-Esprit qui garantit l'infaillibilité de l'Eglise n'est aucunement une « *révélation* », mais une « *préservation* » de l'erreur ; et *b*) l'infaillibilité de l'Eglise ne porte pas seulement sur le dépôt révélé (ce qu'on appelle son *objet direct*) mais aussi sur d'autres vérités qui sont indispensables à la conservation de ce dépôt (ce qu'on appelle l'*objet indirect* : canonisation des saints, faits dogmatiques, etc...).

De ce qu'une vérité nous est garantie par un jugement infaillible de l'Eglise on ne saurait donc absolument conclure — *sans plus* — que cette vérité est révélée, c'est-à-dire, ne l'oublions pas : « affirmée par Dieu ».

Ad minorem : Qu'une vérité ne soit pas en contradiction, ou même qu'elle soit en parfaite harmonie avec l'Ecriture et la Tradition authentique ne suffit évidemment pas pour qu'elle soit, ni même puisse être garantie par l'infaillibilité de l'Eglise. Le privilège qui garantit l'Eglise de l'erreur ne s'étend pas à n'importe quelle ordre de vérités ; et il suppose des conditions précises d'exercice : il faut en particulier que l'Eglise se prononce clairement.

De plus nous venons de rappeler que l'infaillibilité est tout autre chose que l'inspiration.

Enfin il est également bien clair qu'il ne suffit pas qu'un énoncé soit d'accord avec l'Ecriture ou la Tradition pour être *révélé* par Dieu.

Ad consequentiam : *a*) Est-il vraiment inutile de chercher nos dogmes dans l'Ecriture ? Nous avons rappelé que la Tradition est source de la révélation au même titre que l'Ecriture, qu'elle est même une source plus claire et plus complète que l'Ecriture... Mais il n'en est pas moins vrai qu'à un autre point de vue, l'Ecriture a sur la Tradition une supériorité incontestable : l'Ecriture est « inspirée » : donc à son sujet ne se pose pas la question de savoir si ce qu'elle nous dit est la parole de Dieu, est « révélé ». Tandis que la Tradition, n'est pas consignée dans des écrits « inspirés », et à son sujet se pose toujours la question de savoir si ce qu'elle nous transmet est « révélé » ; et il n'est pas toujours facile de le discerner. Le principal moyen de le savoir est l'enseignement constant du Magistère vivant et perpétuel de l'Eglise. Pie XII le rappelait dans « Munificentissimus » : « Cette union singulière des évêques catholiques et des fidèles qui estiment que l'Assomption corporelle au ciel de la Mère de Dieu peut être définie comme un dogme de foi — et qui nous est un témoignage tout ensemble de l'enseignement concordant du magistère ordinaire de l'Eglise et de la foi concordante du peuple chrétien, soutenue et dirigée par ce même magistère — manifeste par elle-même d'une manière absolument certaine et exempte de toute erreur, que ce privilège est une vérité révélée de Dieu et contenue dans le dépôt divin confié par le Christ à son Epouse... Le

consentement universel du magistère ordinaire de l'Eglise fournit un argument certain et solide pour établir que l'Assomption corporelle au ciel de la Bienheureuse Vierge Marie... est une vérité *révélée* de Dieu, et que, en conséquence, elle doit être crue fermement et fidèlement par tous les enfants de l'Eglise. » (*A.A.S.* 1950, p. 756). Mais qui ne voit les difficultés de constater cet accord de l'Eglise universelle à considérer telle vérité *comme révélée?* Ce n'était pas sans motifs que les théologiens hésitaient au sujet de l'Assomption, avant la définition pontificale. Si bien que loin d'être « un préjugé commun », c'est au contraire d'excellente méthode que de chercher d'abord dans l'Ecriture si telle vérité s'y trouve réellement contenue pour savoir si elle peut être définie.

b) Mais faut-il qu'elle le soit « formellement » ou suffit-il qu'elle le soit « virtuellement » ? En d'autres termes, la conclusion que l'on tire d'une vérité formellement révélée au moyen d'une vérité « naturelle » certaine peut-elle être définie comme dogme ? On sait que les théologiens discutent encore ; et nous n'entrerons pas dans cette controverse qui nous entraînerait trop loin. S'il nous fallait prendre parti, nous dirions : si la prémisse naturelle ne fait que montrer que la conclusion est toute entière dans la prémisse révélée — en d'autres termes, si elle n'incorpore à la conclusion aucun élément purement humain — toute la conclusion étant de ce fait révélée « implicitement » peut être définie comme dogme ; si au contraire, la prémisse naturelle ajoute quelque chose à la prémisse révélée, la conclusion n'étant pas toute révélée « de Dieu » ne peut être définie comme dogme... Judicent sapientiores !

III. — CONCLUSION

Ajoutons, pour terminer, quelques remarques sur les arguments qui étaient les prémisses de notre consultant.

« Il est, semble-t-il, parfaitement conforme à la foi catholique, que l'Ecriture ne représente qu'un temps de la vie spirituelle et doctrinale de l'Eglise. Si sublime et divine que soit l'Ecriture, elle n'était cependant pas essentielle à la survie de l'Eglise — pour la bonne raison que l'Eglise a vécu un certain nombre d'années avant l'éclosion des Ecritures, et que c'est la présence de l'Esprit-Saint qui garantit l'infaillibilité de l'Eglise. »

L'Eglise, en effet, a possédé le « Dépôt révélé » avant de le transmettre par écrit (Ecriture) ou oralement (Tradition). Et on peut en conclure qu'en ces premiers jours de l'Eglise l'Ecriture — c'est-à-dire le Nouveau Testament — n'*était* pas, comme le dit notre consultant, « essentiel à la survie de l'Eglise ». Mais il n'en est certainement pas de même pour notre époque. D'autre part peut-on dire que « l'Écriture ne représente qu'un temps de la vie spirituelle et doctrinale de l'Eglise ? » N'est-ce pas trop la considérer comme un simple livre d'histoire, de valeur toute humaine ?

« On peut parfaitement concevoir, nous dit encore notre consultant, que l'Eglise serait aussi exempte d'erreurs que maintenant si l'Ecriture, selon un autre plan providentiel, n'avait jamais existé. On peut même assurer que dans cette hypothèse le dogme ne serait guère en retard sur ce qu'il est actuellement. »

On peut, en effet, parfaitement faire cette « hypothèse »... et même plusieurs autres ! Mais de ce qui se serait passé dans « un *autre* plan providentiel », je ne vois pas bien ce qu'on peut conclure pour « *l'actuel* » plan providentiel, puisque précisément il est... *autre !*

E. G.

QUATRE QUESTIONS SUR LA SAINTE VIERGE

I. — *Sur la médiation de Marie*

Q. — D'après la Tradition, Marie est l'aqueduc, le canal de toute grâce. Or un canal est fait justement pour dispenser d'aller puiser à la source, puisqu'il amène sur place l'eau de cette source. Donc, logiquement, on ne devrait jamais adresser de demandes à Dieu, mais uniquement à la Bienh. Vierge Marie, et donc supprimer le *Notre Père* et les prières liturgiques s'adressant au Père et au Fils.

Au peuple qui lui demandait des vivres, le Pharaon répondit : Allez à Joseph ; et avec raison, puisque Joseph était établi dispensateur des vivres. Or la Bienh. Vierge Marie a été établie dispensatrice de toutes grâces. Donc, c'est à elle, et non pas à Dieu que nous devons adresser nos demandes. C'est par suite d'un illogisme que sont encore employés le *Notre Père* et prières semblables.

Que penser de ces affirmations ?

R. — Singulière conception de la médiation mariale ! Elle implique, en sens opposé, une erreur aussi grave que celle des protestants refusant toute invocation des saints, tout culte marial, pour ne pas substituer à Dieu et à Jésus-Christ la Vierge et les saints. Ici, en effet, on entend supprimer Dieu et Jésus-Christ, devenus pour ainsi dire inutiles, en raison de la puissance de médiation universelle de Marie.

La médiation de Marie ne serait rien si elle ne s'appuyait sur Jésus. Le P. Terrien développe cette pensée dans son beau livre *La Mère des hommes*, t. I, l. VII, ch. 2. Dans *Maria*, publié sous la direction du P. du Manoir, t. I, le P. Druwé l'a condensée en termes excellents :

Pour qu'elle (Marie) puisse être associée au Christ dans sa fonction de Médiateur entre Dieu et les hommes, il faut qu'elle aussi occupe une position médiane entre ces deux extrêmes, qu'elle se trouve en dehors des parties à réconcilier. Si elle était comme tous les autres hommes, issus par descendance naturelle d'Adam, impliquée dans le péché qui souille sa race, il faudrait renoncer. Mais la tradition chrétienne a toujours mis à part la très sainte Mère de Dieu, et le dogme promulgué par Pie IX nous assure que, conçue immaculée, elle n'a en aucun instant subi le joug infernal...

Voilà ce qui lui donne, à elle seule et à côté de son Fils, une place à part de tout le genre humain, lui conférant par le fait même l'aptitude à exercer avec lui, et en dépendance de lui, une fonction vraiment médiatrice entre Dieu et les hommes. Nous disons bien : *en dépendance de Lui*. Car cette aptitude, qui revient au Christ, ce plein droit, en vertu de sa dignité intrinsèque, n'est en Marie qu'une pure faveur indue, une grâce, qui lui vient, par anticipation, du Christ Rédempteur.

Il est donc impossible de dissocier Marie de Jésus dans la médiation mariale considérée dans son ensemble. Il en est de même si l'on envisage

Marie comme dispensatrice des grâces. Dieu seul est l'auteur de la grâce ; et toute grâce nous vient en raison des mérites rédempteurs du Christ. Ces deux principes doivent être maintenus comme des axiomes incontestables dans la question présente. Mais il est également vrai que Marie, par sa coopération à notre Rédemption, nous a mérité, *avec le Christ, en lui et par lui,* toutes les grâces salutaires que nous pouvons attendre de Dieu par notre Sauveur. La doctrine de la dispensation des grâces par Marie est la conséquence inéluctable de ces prémisses. Mais il importe de préciser cette doctrine ; nous emprunterons, ici encore, la présentation qu'en a faite le P. Druwé :

Il s'agit d'une intervention actuelle de Marie, qui se joint à l' « interpellation » que S. Paul attribue au Christ glorieux et qui s'étend à toutes les grâces, departies aux hommes depuis l'entrée de la Vierge au ciel. Antérieurement, il est vrai, aucune grâce n'était donnée sans égard au mérite corédempteur de Marie, éternellement présent, avec celui du Christ, à la pensée divine. Mais, à cette influence, de l'ordre de la cause finale, s'ajoute après l'ascension de Jésus une activité dispensatrice, à laquelle Marie, intronisée aux côtés de son Fils, reçoit une part... Ceci suppose évidemment le dogme de la communion des saints, et ce point en particulier, que l'Eglise triomphante s'intéresse encore au sort de l'Eglise militante ; que les justes, qui règnent déjà avec le Christ, ont connaissance, dans la mesure de leur degré de gloire, de nos luttes et de nos souffrances, ainsi que des prières que nous leur adressons, et qu'ils peuvent faire valoir leurs mérites auprès de Dieu. Mais, dans la cour céleste, la Mère de Dieu et la Reine de tous les saints occupe une place à part. Seule, elle a ce privilège que rien ne lui reste caché de ce qui intéresse la réalisation dans le monde de la Rédemption du Christ, à laquelle elle a coopéré ; que les prières de tous les autres saints passent pour ainsi dire par son cœur, avant d'être présentées par le Christ au Père ; qu'enfin Jésus lui-même, qui s'est associé Marie dans son œuvre rédemptrice ici-bas, ne fait rien sans elle pour en assurer du haut du ciel l'achèvement, jusqu'à la fin des temps.

Qu'on ne nous fasse pas dire que le Christ ne peut rien sans Marie. A notre Médiateur incomparable, à l'Homme qu'est le Christ-Jésus, « Dieu a donné toute puissance dans le ciel et sur la terre. » (Mat., XXVIII, 18). C'est par une bonté purement gratuite pour les hommes que Dieu a voulu associer à son Fils incarné sa mère dans la dispensation des grâces, pour que l'interpellation de Jésus, s'appuyant ainsi à son affection maternelle pour une fille de notre race, il soit encore plus vrai de dire que « nous n'avons pas un grand prêtre impuissant à compatir à nos infirmités » et que nous nous approchions avec encore plus d'assurance « du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce pour être secourus en temps opportun » (Hebr., IV, 15-16).

On ne prétend pas non plus qu'aucune grâce n'est accordée aux hommes sans qu'ils aient, eux-mêmes, invoqué la Vierge. Encore moins leur interdit-on de s'adresser directement au Christ ou à la très sainte Trinité. Mais toutes leurs prières, qu'elles soient faites immédiatement à Dieu, ou qu'elles passent par l'intercession des saints, seront appuyées — qu'on l'ait invoquée expressément ou non — par notre céleste avocate, Marie, comme elles le sont incontestablement par notre souverain Prêtre, Jésus.

Cette seconde mise au point du regretté théologien jésuite montre bien l'absurdité de la conception proposée par notre consultant : dans l'ordre de l'obtention comme dans celui de la distribution des grâces, il est impossible de dissocier la Sainte Trinité qui en est la source première, Jésus-Christ Rédempteur qui en est, pour nous, la cause méritoire, et la Vierge Marie, Médiatrice près du Médiateur, coopératrice de Dieu et du Christ, mais coopératrice subordonnée, dans la distribution des grâces. Vouloir s'arrêter à Marie, c'est méconnaître cet ordre providentiel, ordre providentiel qui a inspiré à Jésus la belle prière du *Pater* et à l'Eglise les formules liturgiques qui nous élèvent jusqu'à « Dieu le Père par Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

La comparaison de l'*aqueduc*, utilisée par saint Bernard, n'est qu'une comparaison et donc ne saurait être interprétée matériellement comme semble le faire le consultant. Elle signifie simplement que Dieu, en ce qui concerne le salut de l'humanité chrétienne, a voulu que tout ce qu'il donne passât par Marie. Il faut que nous sachions que tout ce qu'il y a en nous d'espérance, de grâce, de salut, nous provient de Dieu, de Jésus-Christ par Marie. La pensée de S. Bernard n'est pas que nous devions nous adresser uniquement à Marie et supprimer toute pensée vers Dieu et vers le Christ, mais bien que nous devons tout demander et tout offrir à Dieu par les mains si recommandables de Marie. L'eau de la grâce, que nous amène l'aqueduc marial, prend sa source dans les trésors infinis de la miséricorde divine et dans la satisfaction et le mérite du Christ au Calvaire : l'aqueduc, loin de nous séparer de ces sources divines, doit nous y conduire et nous y ramener sans cesse.

La comparaison de *Joseph*, le sauveur de l'Egypte, est encore moins pertinente. Joseph n'était pas un intermédiaire entre le roi d'Egypte et ses sujets ; il avait reçu pleins pouvoirs pour recueillir lui-même les vivres nécessaires au peuple et les distribuer ensuite. Encore une fois, Marie n'a reçu aucun pouvoir pour nous mériter les grâces dont elle est la distributrice. On ne saurait s'arrêter à elle : *per Mariam*, oui, certes ; mais *ad Jesum.*

* *

II. — *Marie et le péché originel*

Q. — Pendant sa vie mortelle, la Sainte Vierge se savait-elle immaculée et préservée du péché originel ?

R. — Pouvons-nous douter un seul instant qu'après la salutation de l'Ange, Marie ait méconnu la grâce exceptionnelle dont son âme, en prévision de la maternité divine, avait été dotée par Dieu ? Mais l'humilité de Marie égale en profondeur la grandeur des privilèges que Dieu lui accorde. Aussi rien ne transpire, au cours de sa vie mortelle, de la connaissance qu'elle pouvait avoir de la pureté parfaite de son âme. Tout ce que les textes sacrés nous laissent entrevoir à ce sujet, ce sont les paroles de Gabriel et de sainte Elisabeth : aux premières, Marie répond, en pleine connaissance de cause « Voici la servante du Seigneur » ; aux autres, sa réponse est une glorification de Dieu : *Magnificat anima mea Dominum.* Mais que de sous-entendus, dans l'esprit de Marie, à l'occasion de cette double conversation !

Les Pères et les théologiens sont, en général, muets sur la question qui nous est posée. Chose assez curieuse, c'est d'une affirmation de S. Albert le Grand (adversaire, on le sait, de l'immaculée

conception) que l'on peut déduire la connaissance de Marie relativement à sa sainteté éminente :

La Bienh. Vierge reçut une disposition suffisante de la nature et de la grâce pour que la science pût agir en elle et atteindre son but. Cette science produisit son acte et son opération, quand, où, comment, et autant que l'exigeaient sa propre béatitude et le salut des autres. Elle eut ainsi une parfaite connaissance de toutes choses concernant sa béatitude considérée dans l'état de voie, mais nullement des choses inutiles et sans rapport à la grâce... (Cité par Merkelbach, *Mariologia*, p. 203, note 2).

L'immaculée conception, certes, était, dès le premier instant de la vie terrestre de Marie, le privilège qui concernait éminemment sa béatitude. Application secondaire de la parole d'Elisabeth : « *Bienheureuse* êtes-vous, parce que vous avez cru... »

* *

III. — *Marie et la vie de la foi*

Q. — Un de vos précédents articles semble imparfaitement compris et demande peut-être une petite explication. La Très Sainte Vierge, dites-vous, a dû elle aussi « vivre de foi » pendant sa vie mortelle (1955, p. 619, 1[re] colonne).

Les uns interprètent : ce n'est que *peu à peu* qu'elle aurait eu connaissance que son Fils était Dieu, tout en reconnaissant qu'elle le savait Sauveur du monde. — D'autres disent : il n'est pas imaginable que la Sainte Vierge n'ait pas connu la divinité de son Fils dès l'Incarnation.

R. — L'auteur de l'article que vous visez vous dirait très certainement qu'il entendait simplement relever les textes scripturaires marquant que « la Vierge a connu les obscurités de la foi ». Ce qui peut-être vous a quelque peu étonné est la phrase qui termine le premier alinéa sur l'Annonciation : « Marie accepte, confiante en Dieu. Elle sait que son Fils sera le Messie, et un Messie souffrant (car elle connaît les Ecritures) ; à la façon des mystiques, *elle a dû avoir des intuitions sur la divinité de son Fils, mais elle continuait de vivre de foi.* »

La théologie donne une explication doctrinale de ces « intuitions » sur la divinité de Jésus-Christ au moment de l'Annonciation :

L'acte de foi en Marie n'était point opposé à la parfaite évidence de crédibilité qu'elle eut du mystère de l'incarnation par le témoignage immédiat de l'archange Gabriel et par l'expérience directe qu'elle eut en elle-même des merveilles de la conception virginale et de l'enfantement virginal. Malgré tout l'éclat de cette évidence extrinsèque, la nature intime du mystère de l'union hypostatique restait en elle-même inaccessible à son intelligence et était pour elle objet de foi, selon l'enseignement de S. Thomas (II[a]-II[ae], q. 5, a. 2).

En Marie, l'acte de foi n'était pas non plus empêché par les révélation ou illumination divines dont elle fut fréquemment favorisée dans l'état mystique très parfait auquel elle fut habituellement élevée. Dans ces illuminations divines... il n'y a point perception immédiate de Dieu, mais seulement connaissance analogique, quoique très sublime, des attributs divins.

Sur ces principes théologiques (*D.T.C.*, IX, 2426), nous pouvons, comme le rédacteur de l'*Ami*, édifier le processus de la foi de Marie en l'Incarnation. L'ange lui révèle la nature du Fils dont on lui propose, au nom de Dieu, d'être la mère. C'est le Fils du Très-Haut, le Sauveur, le descendant de David, le roi d'Israël : tous les caractères du Messie :

Dans cette révélation, la Vierge, à la lumière surnaturelle qui l'éclaire, non pas seulement sur les paroles angéliques, mais sur les oracles des prophètes, voit se dérouler par anticipation toute la vie de celui qui, si elle y consent, doit prendre chair en elle.

Je ne dis pas que dès lors elle connaisse explicitement tous les faits particuliers et toutes les circonstances du mystère ; cais elle en a sous les yeux le principe, la nature et la fin, ce qu'on peut nommer la substance et les principaux actes. Est-il possible d'imaginer qu'elle ait eu moins de clarté que les prophètes, elle, la Reine des prophètes ; elle à qui l'Archange ouvre une vue si claire sur l'Incarnation du Verbe ?... (Terrien, *La Mère des hommes*, t. I, page 129-130).

Si claire qu'ait été la vue de Marie sur l'Incarnation, il n'en reste pas moins vrai que la foi seule pouvait lui faire atteindre la divinité du Fils qu'elle devait engendrer et cette foi, Marie devait en vivre tout au long de son existence terrestre, jusqu'au pied de la croix où seule la foi pouvait lui faire entrevoir toute l'étendue du mystère de l'Incarnation se consommant dans le sacrifice du Fils de Dieu, rédempteur des hommes.

* *

IV. — *Maternité virginale*

Q. — Avec quelque étonnement, et non sans un sentiment pénible, je lis dans une revue à propos de la Vierge Marie : « Il y a là aussi (à Nazareth) Marie... délivrée de toute convoitise. Une tradition veut qu'elle ait enfanté à Bethléem, sans douleur ; on peut se demander s'il n'est pas plus conforme à sa situation de Mère du Sauveur de lui laisser subir la loi commune et de la faire sur ce point toute proche de nos mères...»

Que Marie ait enfanté sans douleur, n'est-ce pas un corollaire rigoureux de sa virginité ? Virginité *ante partum, in partu, post partum.*

R. — Nous rappellerons tout d'abord que la foi catholique nous oblige d'admettre, en Marie, un enfantement virginal. Marie a mis au monde son fils sans aucune rupture du sceau naturel de la virginité ; privilège admirable sans doute, mais que toute LA tradition [1] (nous soulignons expressément) enseigne, tradition corroborée par plusieurs actes pontificaux : S. Sirice (lettre à l'évêque de Salonique, Denz.-Bann., 91) ; S. Léon le Grand (lettre à Flavien, *id.*, 144) ; concile du Latran de 649, sous Martin I[er], can. 3 (*id.*, 256) ; S. Hormisdas (épître 79, *P. L.*, 63, 514) ; S. Grégoire le Grand (*In evang.*, hom. XXVI, 1, *P. L.*, 76, 1197). Plus près de nous retenons la 24[e] proposition condamnée par Alexandre VIII :

L'offrande que la sainte Vierge Marie fit de deux pigeons dans le temple, le jour de sa purification, l'un en holocauste, l'autre pour les péchés, *fait assez voir qu'elle avait besoin d'être purifiée* et que le Fils qu'elle présentait avait eu part lui-même à la tache de sa mère, suivant les paroles de la loi (Denz.-Bann., 1314).

Commentaire de cette proposition (D.T.C., I, 759, X. Le Bachelet) : Voici les paroles du Lévitique, XII, 2-4, auxquelles la proposition se rapporte : *Mulier, si suscepto semine peperit masculum, immunda erit septem dies, juxta dies separationis menstruæ*, etc. Il s'agit

[1] Et ce n'est pas non plus « une tradition » qui place à Bethléem la naissance de Jésus, mais l'évangile de saint Luc suivi par toute la Tradition.

donc d'une tache *légale* que Marie aurait encourue et à laquelle le fruit de ses entrailles aurait participé. Assertion non seulement téméraire et choquante pour la piété chrétienne, mais dont la fausseté se démontre par le texte même de la loi alléguée : *Mulier, si* SUSCEPTO SEMINE *peperit*. Dans la conception et l'enfantement du Fils de Dieu, tout a été virginal ; ce n'est donc pas le cas de la loi mosaïque. Si Marie et Jésus en accomplirent extérieurement les observances, ce fut volontairement et par un motif d'humilité (S. Thomas, IIIa, q. 37, a. 4.

Ce principe rappelé, il n'est pas difficile de conclure qu'il y a incompatibilité entre les douleurs de l'enfantement, telles que les mères les ressentent au déchirement des organes sexuels, et l'enfantement virginal de Marie, qui put donner *immédiatement* elle-même à son divin Fils les soins nécessaires à un nouveau-né : *Peperit filium suum* primogenitum et pannis eum involvit et reclinavit eum in præsepio (Lc. II, 7). — *Nesciens mater Virgo virum, peperit sine dolore*, lisons-nous au 8e répons de la fête de la Circoncision.

L'hypothèse que rapporte notre correspondant n'est pas nouvelle : Ratramne et Paschase Radbert la combattent au IXe siècle. Contre l'erreur soumettant l'enfantement divin à la loi commune, Paschase prouve surtout la constante permanence du sceau virginal, dans l'enfantement, en affirmant aussi le passage miraculeux de Jésus, accompli avec un absolu respect de l'intégrité virginale (*De partu virginis*). La même explication est substantiellement reprise par S. Anselme, Abélard, S. Thomas, S. Bonaventure, etc.

Tout en restant dans le domaine de l'hypothèse, l'opinion suggérée dans le texte de notre consultant n'en est pas moins regrettable et doit être écartée.

A. M.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

1. R. P. HERING, O. P., professeur de Théologie Morale à l'« Angelico » (Rome). — **De fecundatione artificiali.** 68 p. Rome, Piazza Ponte S. Angelo, 1953. — 2. **Estne amplexus reservatus intrinsece malus** ? (Extrait du « Monitor Ecclesiasticus ». Rome, Desclée, 1954.

3. Dr DUGAST-ROUILLE. — **Catholicisme et sexualité.** 283 p. (14 × 22). — Paris, Edit. du Levain, 1954. — 4. Mgr FULTON SHEEN. — **Mariés devant Dieu.** 250 p. (13 × 18). Paris, Amiot-Dumont, 1954.

1. — L'auteur donne un commentaire à l'allocution adressée par le Saint-Père aux médecins catholiques réunis en Congrès à Rome le 29 septembre 1949.

S'exprimant en français, le Saint-Père avait déclaré : — « Bien que l'on ne puisse à priori exclure de nouvelles méthodes pour le seul motif de leur nouveauté, néanmoins, en ce qui touche à la fécondation artificielle, non seulement il y a lieu d'être extrêmement réservé, mais il faut absolument l'écarter. En parlant ainsi on ne proscrit pas nécessairement l'emploi de certains moyens artificiels, destinés uniquement, soit à faciliter l'acte naturel, soit à faire atteindre sa fin à l'acte naturel normalement accompli. Qu'on ne l'oublie pas, seule la procréation d'une nouvelle vie selon la volonté et le plan du Créateur apporte avec elle à un degré étonnant de perfection, la réalisation des buts de la Providence. Elle est à la fois conforme à la nature corporelle et spirituelle, à la dignité des époux, au développement normal et heureux de l'enfant. »

Examinant les différentes techniques proposées pour la fécondation artificielle, l'auteur écarte, au nom d'une morale solidement étayée de principes, tout ce qui introduit l'artifice, à l'intérieur de l'acte sacré de la fécondation. On notera spécialement qu'il s'élève contre le procédé consistant pour le médecin à intervenir après les rapports conjugaux normaux, pour recueillir la semence dans les voies féminines et l'injecter *de nouveau au niveau* du col de l'utérus. Par contre, l'auteur ne dit rien du procédé qui limite l'intervention médicale à la transposition du semen, de l'orée du vagin au niveau du col utérin.

Ouvrage très intéressant à posséder, non seulement pour la rectitude des principes moraux, mais aussi pour l'intéressante bibliographie et la consciencieuse documentation qu'il renferme.

2. — L'auteur rappelle le *Monitum* adressé par la S. C. du Saint-Office, le 30 juin 1952 à tous les auteurs qui « décrivent, louent, et conseillent l'étreinte réservée ». Il s'agit d'un bref commentaire donné à cette position du Saint-Office. On retiendra particulièrement ce que dit l'auteur, à la fin de l'extrait (p. 47) en posant la question de savoir comment on a pu mettre en avant l'étreinte réservée comme procédé heureux pour réduire les difficultés de l'intimité conjugale. Il estime, à juste titre, que la présentation de cette technique se situe dans la tendance générale que présentait naguère encore la morale et qui la réduisait à une casuistique. Quand, en fait, on regarde le mariage avec toute la profondeur qu'il exige, comme l'union de deux personnes en vue de la procréation de la vie, il paraît bien difficile de faire, de l'acte même du mariage, l'objet d'une étroite casuistique, sans que soit donnée à la vertu de chasteté (*casti connubii*) la place nécessaire. En réalité, les problèmes soulevés par l'intimité conjugale doivent être pris de très haut. Précisément ils se situent au niveau de la chasteté conjugale bien comprise.

3. — L'ouvrage est intéressant. Il apporte une documentation bibliographique copieuse et surtout, en quantité, des documents très utiles à avoir sous la main pour le moraliste ou le médecin. La personnalité de l'auteur est sympathique.

Le chapitre premier est réservé aux enseignements de la Bible sur le mariage. Le chapitre deuxième aux enseignements romains. Dans les chapitres suivants, l'auteur étudie quelques problèmes de l'intimité conjugale ; il cite l'étreinte réservée, la fraude, la régulation des naissances, l'avortement.

Un avertissement préalable déclare : « Ce travail s'adresse seulement aux docteurs, et en particulier, aux époux qui sont les éducateurs d'eux-mêmes, de leur femme et de leurs enfants... L'auteur du présent ouvrage acceptera avec reconnaissance toutes les réflexions justifiées que des lecteurs qualifiés voudraient bien lui faire parvenir, afin de permettre des précisions supplémentaires, si elles sont nécessaires, dans les éditions ultérieures. »

Qu'il soit donc permis au nom de cet appel, d'attirer l'attention de l'auteur sur quelques modifications éminemment souhaitables. L'ouvrage, en particulier, manque de précision sur les points suivants : Pourquoi exprimer la fin première du mariage sous une forme négative ? Le mariage est autre chose que le non-refus systématique de l'enfant (p. 50). Auraient besoin aussi de précision, les passages concernant le refus de la fécondité et de la maternité en prévision d'une infirmité chez l'enfant (p. 141-142). Précisions souhaitables éga-

lement, dans le domaine de la vie religieuse (p. 246). L'amour mystique est une véritable sublimation, déclare-t-on. Ce mot sublimation est ambigu. En quel sens l'entend l'auteur ? On souhaiterait également moins de rigueur, quand il s'agit de la méthode Ogino (p. 129) et surtout dans la question de la culpabilité concernant la pollution nocturne (p. 184 et 229).

L'ouvrage demanderait à être repris et corrigé dans sa formulation, afin de pouvoir répondre aux but très louable que l'auteur s'est assigné.

4. — Les sermons à la télévision et les livres de Mgr Sheen ont fait de lui une des figures marquantes du catholicisme d'Outre-Atlantique ; sa personnalité déborde maintenant le cadre de l'Eglise américaine. C'est pourquoi il est très important que le public français à son tour connaisse le livre d'un évêque dont l'autorité et l'audience n'ont cessé de croître ces dernières années.

« Mariés devant Dieu » exuose la position de l'Eglise face aux grands problèmes de l'amour. Deux accents principaux. D'abord, Mgr Sheen souligne à sa manière qu'il ne peut être question d'amour en dehors de la rencontre de personnes. « Le Freudisme interprète l'homme en fonction du sexe, le christianisme interprète le sexe en fonction de l'homme ; le romantique aime l'amour, le chrétien aime une personne. Il y a un abîme entre le sexe qui aime un sexe et une personne qui aime une personne ». Le sexe s'efforce de recevoir et de donner simultanément la passion, d'être à la fois le sujet et l'objet. Dans le sexe, le mâle adore la femelle. Dans l'amour, un homme et une femme, ensemble adorent Dieu. Le résultat de cette dissociation du sexe et de la personnalité, c'est de mettre le sexe sur le plan cérébral, en ce sens qu'il devient un problème intellectuel. Chez les êtres humains, le sexe est une chose physique et organique ; chez l'anormal il devient chose pensée, étudiée, disséquée que l'on traduit en statistiques et en rapports. Dans l'ancienne barbarie, le sexe était considéré comme une chose physique, dans la nouvelle il est devenu un phénomène mental. La publicité est souvent à base de sexualité ; la concupiscence ne provient plus du corps, on la fait maintenant surgir d'une imagination artificiellement excitée. »

« Le sexe est, sans aucun doute, une force importante de la vie humaine ; mais en est-il l'énergie fondamentale, comme tant de psychologues l'affirment ? ou n'est-il pas plutôt seulement une des branches de l'arbre de vie ? » (p. 44). « Si l'attrait sexuel était naturel, à la manière dont les psychanalystes assurent qu'il l'est, il ne serait jamais associé à un sentiment de honte. Mais si l'anarchie a été introduite dans la nature humaine dans un but de liberté, il s'ensuit que la honte qui accompagne l'acte sexuel a quelque relation cachée avec la révolte de l'homme contre Dieu... Ce n'est qu'après que nos premiers parents se furent révoltés contre Dieu que l'équilibre de leur nature humaine fut troublé. Il est à peine nécessaire de préciser que la tradition catholique n'a jamais enseigné que leur péché ait rien eu de commun avec l'acte conjugal. Bien au contraire, Dieu a dit à nos premiers parents : Croissez et multipliez. S. Augustin déclare : « Celui qui dit que sans le péché, il n'y aurait eu ni copulation, ni génération, celui-là trouve simplement dans le péché l'origine du grand nombre des saints ». L'opinion de saint Thomas est qu'avant la faute originelle, il y avait dans le mariage un plaisir bien plus grand » (p. 48-49).

L'amour impose donc le don d'une personne à une autre personne. Il est cependant un autre accent plus profond encore que donne Mgr Sheen, comme ligne de conduite à ceux qui sont « mariés devant Dieu ». « La présence trinitaire est indispensable pour sceller le véritable amour ». En exergue, l'auteur expose sa pensée : « Il faut une Trinité pour fonder l'Amour au ciel, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ». Il faut une Trinité pour fonder l'amour entre le Ciel et la Terre : Dieu, l'homme et Marie, par qui Dieu devint homme. Il faut une Trinité pour fonder l'amour dans la Sainte Famille : Marie, Joseph et la consommation de leur amour, Jésus. Il faut une Trinité pour fonder l'amour dans les cœurs : l'amant, l'aimée et l'amour. A la femme qui enseigna le sublime mystère de l'amour, Marie Immaculée, ce livre est dédié. Pour que les Nations, les cœurs, les foyers, apprennent que l'amour ne signifie pas tant le don de l'un à l'autre, que celui que les deux amants font d'eux-même à la Passion, pure de passion, qui est Dieu. »

J. G.

---

1. Dom E. FLICOTEAUX, O.S.B. — **Le Sens du Carême.** — 2. **Mystères et fêtes de la Vierge Marie.** — Deux in-16 (12×19), 150 p., 300 f. chacun. Paris, Edit. du Cerf, 1955.
3. J.-A. JUNGMANN. — **La grande prière eucharistique.** — In-16 (12×19), 140 p. Ibid., 1955.
4. Dom B. CAPELLE, O.S.B. — **Pour une meilleure intelligence de la Messe.** — In-8 (14×20), 162 p., 55 f. belges. Louvain, Abbaye du Mont-César, 1955.
5. Pierre PARIS. — **Les Hymnes de la liturgie romaine.** — In-16 (12×19), 140 p. Paris, Beauchesne, 1954.
6. Mario RIGHETTI. — **Storia liturgica. Vol. II. L'Anno liturgica. Il Breviario.** — In-8 XVI-716 p. Milan, Ancora (Piazza della SS. Trinità), 1955.
7. Cyrille KOROLEVSKIJ. — **Liturgie en langue vivante.** In-8, 236 p. Par's Edit. du Cerf, 1955.
8. Dom Lambert BAUDUIN, O.S.B. — **Mélanges liturgiques.** In-8 (18×25), 270 p. Louvain, Abbaye du Mont-César, 1955.

1. — L'histoire des origines, des développements, qui ont fait des trois jours saints préparatoires à Pâques le long Carême d'aujourd'hui ; les raisons qui ont motivé le choix des textes liturgiques et l'établissement des quarante jours de jeûne que doivent accompagner la prière, les œuvres de piété, pour faire du Carême ce pourquoi il a été institué, une longue retraite pascale : tels sont les points principaux qu'on trouvera traités dans l'ouvrage écrit par Dom Flicoteaux avec érudition et piété. Il y a joint un bref aperçu sur l'origine et le but des Quatre Temps.

Cet ouvrage, comme le suivant, fait partie de la collection « L'esprit liturgique ».

2. — Dans une première partie, Dom Fl. nous invite à discerner le culte marial de l'Eglise dans la liturgie des fêtes qui solennisent les grands mystères de notre salut, où la Mère paraît en même temps que le Fils : Noël, Circoncision, Avent, Annonciation, Visitation, Présentation de Jésus, début de la vie publique et Passion. Il nous présente ensuite, en la commentant, la liturgie des fêtes spéciales instituées en l'honneur de Marie : Immaculée Conception, Assomption, Nativité, etc.

Ces deux ouvrages sont instructifs, provoquent à l'oraison et seront utilisés aisément pour la prédication.

3. — Quatre mots latins empruntés à l'*Ordo Missæ* servent de titre à quatre conférences de Jungmann, traduites de l'allemand par Marc Zemb et éditées avec luxe par les Editions du Cerf. Le but de l'auteur est de mettre en valeur « les idées fondamentales de la Messe ».

Memores : elle est, de par la volonté de Jésus, un mémorial de ce qu'il a fait et souffert pour son Eglise. *Offerimus :* elle est une offrande du Souverain Prêtre, mais aussi de nous avec lui. *Plebs sancta :* à cette oblation l'Eglise et spécialement les assistants doivent prendre part et en bénéficier. *Socia exsultatione :* les cérémonies, rites et chants qui solennisent la messe con-

tribuent normalement à cette expression la plus élevée du culte public.

La profondeur et l'originalité de la pensée sont dignes du savant auteur de *Missarum sollemnia : explication génétique de la Messe romaine* (cf. *Ami*, 1955, p. 287).

4. — Ce sont aussi quatre conférences données par Dom Capelle en 1946 qui nous sont offertes en une seconde édition très attentivement revue. Le but du conférencier avait été de mettre en relief pour les fidèles cette idée-force : « la messe *est* le sacrifice rédempteur de la croix en incessant *exercice*, en *application quotidienne* ». Pour réaliser son dessein, il nous présente, « de la messe proprement dite » (*Ordo missæ*) « de ses parties, de ses prières, une exégèse avertie quoique succincte, tant du point de vue de l'histoire que de la doctrine. »

De là quatre entretiens familiers sur : 1° la complexité de la messe et la hiérarchie de ses actes ; 2° l'histoire et la signification religieuse de l'offertoire ; 3° de la consécration ; 4° de la communion. Quelques explications théologiques sont données en 5 appendices (p. 109-162).

5. — M. Paris, le regretté aumônier des Universitaires catholiques, avait donné à ses « paroissiens » en 1938-1939 une série de conférences sur les hymnes liturgiques ; ses disciples les publient dans le présent volume. La collaboration du savant et pieux sulpicien au *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses* avait porté principalement sur les hymnes et le préparait à ce nouveau travail.

Ce n'est pas un ouvrage didactique complet. Les notions générales rappelées au début de la première conférence sont très succinctes. L'auteur n'étudie que quelques hymnes, choisies dans l'Ordinaire du Bréviaire, dans l'hymnaire de Noël et de l'Epiphanie, de Pâques, des fêtes des Apôtres, de la Croix, de la Dédicace, dans les compositions poétiques de l'époque carolingienne, et termine par un commentaire du *Te Deum*. L'intérêt de l'ouvrage vient des indications historiques sur l'origine et les états successifs des textes (dont beaucoup, au grand regret de l'auteur, furent remaniés à l'époque de la Renaissance) et surtout de la finesse des remarques littéraires, ainsi que des essais de traduction rythmique qui accompagnent les strophes citées et commentées.

6. — Tous les liturgistes connaissent et estiment la grande *Histoire de la liturgie* de Righetti, abbé mitré, consulteur de la S. Congr. des Rites, professeur de liturgie au Séminaire théologique de Gênes. Elle se compose de quatre gros volumes, dont les deux premiers ont été récemment réédités.

Celui-ci se divise en deux parties : 1° Etudes sur l'*année liturgique* et ses divisions (p. 1-467) ; 2° sur le *bréviaire :* histoire, éléments constitutifs ; analyse de chacune des Heures canoniales (p. 467-674). — Trois *Excursus* complètent cet ample exposé : ils sont consacrés aux représentations théâtrales, qui préludaient jadis à notre paraliturgie, et au rite ambrosien. 84 illustrations fort bien réussies agrémentent ce savant ouvrage indispensable aux spécialistes.

7. — Cyrille Korolevskij est prêtre du rite byzantin, consulteur de la S. C. Orientale et de la Commission de codification canonique orientale. Son travail est celui d'un spécialiste très érudit ; mais il le publie sans appareil scientifique pour le rendre accessible à tous.

Une 1re partie (p. 15-109) signale ce qui s'est fait en matière de traductions liturgiques dans les *pays orientaux* depuis l'origine du christianisme. L'A. constate, en forme de conclusion que « la discipline de l'Orient, sur ce point comme sur d'autres, est plus large que celle de l'Occident et mieux accommodée aux besoins des populations ». Il voit en cela l'avantage suivant : « Pendant que l'Occident est envahi par les dévotions extra-liturgiques, qui ont fini par... transformer la liturgie en une sorte de spécialité cléricale, l'Orient n'a pas senti le besoin de ces dévotions, car tout y revêt une forme liturgique ; et s'il devient nécessaire d'adopter quelque pratique moderne, cela ne doit se faire que d'après le style et les expressions du rite. »

La 2e partie (p. 113-227) reprend un examen analogue pour l'*Occident*. Après les deux ou trois premiers siècles où l'Eglise romaine priait en grec, le latin règne en maître jusqu'au XIVe siècle. Rome admet alors le slave comme langue liturgique et tolère l'usage de la traduction des textes de la liturgie romaine en quatre idiomes locaux. Par réaction contre le protestantisme, elle raidit son attitude à partir du Concile de Trente. L'auteur souhaite un assouplissement auquel préludent à ses yeux les concessions récentes et partielles en faveur de quelques langues d'Europe ou de pays de missions.

8. — Dom Bauduin est regardé comme l'initiateur principal du mouvement liturgique en Belgique, auquel il donna dès le début une orientation à la fois doctrinale et pastorale.

En 1953 il atteignait ses 80 ans.

A cette occasion ses disciples ont recueilli dans ses œuvres, ses « contributions essentielles » aux études liturgiques et les rééditent dans un beau livre d'hommage. Ce sont : 1° une étude approfondie sur « la piété de l'Eglise » qui prend la forme liturgique (p. 8-35) ; 2° un essai de « manuel fondamental de liturgie » (p. 36-120) ; 3° une série d'études sur le cycle liturgique : Avent, Noël, Carême, Pâques, Pentecôte (p. 123-197) ; 4° des Etudes diverses (p. 201-268).

Les thèmes les plus fréquemment repris dans ces pages sont relatifs à la Sainte Trinité, et au Père tout spécialement, auquel s'adressaient et s'adressent encore les prières liturgiques les plus caractéristiques, notamment le Canon de la Messe ; au rôle du Christ médiateur par son Incarnation, unifiant autour de lui, par la liturgie, son corps mystique, qui est l'Eglise, et conférant aux actes liturgiques un caractère communautaire et principalement hiérarchique, la communauté devant prier avec son chef qui est l'évêque, ou son représentant dans la paroisse. Sans condamner, certes, la piété individuelle, il souligne qu'elle apparut au moment où commençait la décadence liturgique et qu'elle eut une part dans l'accélération de celle-ci.

Ces notions qui nous sont devenues familières, sont exprimées par le vénérable auteur avec conviction, enthousiasme et un grand souci de documentation historique.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 27 martii 1956

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : A. BORDET

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*

4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)